

RAPPEL PRO SANTE

Une fois votre dossier déposé et enregistré, vous devez télécharger les applications PAY BY PHONE ou EASY PARK pour bénéficier des tarifs PRO SANTE sur la Zone orange (courte durée en hyper centre), soit 45 premières minutes gratuites, puis 1 centime d'euro la minute jusqu'à 2h). Vos droits seront ouverts sous 72 heures ouvrées pour une durée de 1 an, et un onglet PRO SANTE apparaîtra dans l'application. Vous pourrez ainsi utiliser cet onglet. Une nouvelle demande est à effectuer toutes les années car sans intervention de votre part, vos droits s'annuleront automatiquement.

Si vous souhaitez bénéficier d'un abonnement mensuel, trimestriel ou semestriel en Zone verte ou jaune (longue durée), il convient d'effectuer une demande sur la plateforme garez-vous en suivant le guide d'utilisateur. Vous trouverez toutes les indications utiles pour l'obtention d'un abonnement.

1) Stationnement sur voirie en zone de courte durée (Zone Orange)

Durée	Tarif en.€
15 minutes	gratuit
30 minutes	gratuit
45 minutes	gratuit
60 minutes	0,60
75 minutes	0,75
90 minutes	0,90
105 minutes	1,05
120 minutes	1,20
02 h 06	5,00
02 h 09	8,00
02 h 15	10,00
02 h 20	15,00
02 h 27	22,00
02 h 30	25,00

Au-delà des 2 heures de stationnement payées à ce tarif spécifique, les tarifs de droit commun de la zone orange s'appliqueront, ainsi que le FPS en cas de non-paiement ou de dépassement du temps de stationnement autorisé.

Afin de faciliter l'accès à ce tarif Pro Santé mobilité, celui-ci sera disponible seulement sur l'application de paiement mobile qui permet de gérer facilement son temps choisi et d'être alerté par notification en cas de dépassement.

2) Stationnement sur voirie en zone longue durée (Zone verte et jaune)

Mensuel	18 €
Trimestriel	45 €
Semestriel	90 €

Tarifs en vigueur au 01/12/2023